

## Ensemble contre corona !

**Faites-vous vacciner, prenez le booster d'automne, reprenez le guide générique comme source d'inspiration.**

Les chiffres montrent clairement que le nombre d'infections au coronavirus est à nouveau en hausse. Donc une nouvelle vague coronavirus est imminente. Malheureusement, cela augmentera une fois de plus la pression sur le personnel de santé et provoquera davantage d'absentéisme sur les lieux de travail pour cause de maladie et d'isolement.

Tout cela inquiète également les partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au travail. Ils ont donc récemment consulté le dirigeant du SPF Santé publique et le professeur responsable du groupe de biostatisticiens qui avait prédit cette nouvelle vague.

Là encore, deux outils principaux peuvent être utilisés pour endiguer la vague montante.

Tout d'abord, il est important de veiller à ce qu'un nombre suffisant de personnes soient vaccinées dans la société. Si au moins la moitié des personnes de plus de 50 ans font le vaccin de rappel proposé, la vague sera fortement atténuée, notamment parce que les personnes ayant récemment subi une infection au COVID auront suffisamment d'anticorps, tout comme une personne vaccinée. Cependant, la vaccination reste également recommandée pour les personnes de moins de 50 ans, car elles aussi peuvent être très malades après une infection et risquent également, bien que dans une moindre mesure que les personnes plus âgées, de présenter des symptômes prolongés tels que des problèmes respiratoires, qui entravent le fonctionnement normal.

En outre, en prenant un certain nombre de mesures de prévention relativement simples, les entreprises sont en mesure de contribuer de manière significative à la maîtrise de la propagation du virus. Toute personne ayant travaillé dans l'entreprise au cours des dernières années connaît déjà les mesures de prévention énumérées dans le [guide générique](#) élaboré pendant la pandémie pour prévenir la transmission d'un agent infectieux dans l'entreprise. Si ces mesures n'avaient pas été prises lors des précédentes vagues corona, le lieu de travail aurait probablement été une source importante de propagation du virus, précisément parce que les travailleurs y sont réunis pendant de longues périodes.

Il est donc très important qu'une concertation ait lieu au plus vite au sein des entreprises sur les meilleures mesures à prendre dans les semaines à venir pour contrôler la propagation du virus sur le lieu de travail. Cela permettra notamment d'éviter que des personnes travaillant à proximité les unes des autres tombent malades ou doivent s'isoler dans un même laps de temps. Les retombées de la maladie sont d'autant plus menaçantes qu'une forte vague de grippe est également attendue cet automne. Heureusement, les mesures qui entravent la propagation du coronavirus sont également très efficaces contre la propagation d'autres virus, comme celui de la grippe. C'est également la raison pour laquelle nous n'avons pas connu d'épidémie majeure de grippe ces deux dernières années.

Les partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au travail appellent donc tous les travailleurs à répondre à l'invitation à la vaccination d'automne contre le COVID-19. Ils demandent également à tous les employeurs et travailleurs de se concerter dès que possible sur les mesures de prévention à prendre pour contenir la propagation du virus dans l'entreprise, en s'inspirant du Guide générique.

Ils demandent également aux centres de vaccination de proposer des plages horaires aussi larges que possible afin que les travailleurs puissent déterminer eux-mêmes le moment de la vaccination booster et afin de garantir autant que possible la continuité du fonctionnement des entreprises.

### Personnes de contact :

**Karel Van Damme**

Président

Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail

Tel. +32 476 55 50 01

[Karel.vandamme@emploi.belgique.be](mailto:Karel.vandamme@emploi.belgique.be)

**Nadine Gilis**

Secrétaire

Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail

Tel. +32 470 20 77 17

[Nadine.gilis@emploi.belgique.be](mailto:Nadine.gilis@emploi.belgique.be)